



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 17/11/2017
Reçu en préfecture le 17/11/2017
Affiché le 17 NOV. 2017
ID : 056-215601626-20171115-DB20171107-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 15 novembre 2017

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2017

Etalent présents : Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Jean-Luc MADEC, Anne-Valerie RODRIGUES, Martine LIEDOT, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Isabelle LE RIBLAIR, Pierre-Yves CAINJO, Dominique DAUGES, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Dominique SAURAY, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

Absents excusés avant donné pouvoir : Katherine GIANNI à Ronan LOAS, Nolwenn DELALEE à Jean- Guillaume GOURLAIN.

Absente excusée : Yolande ALLANIC

Secrétaire de séance : Antoine GOYER

Présents : 30
Pouvoirs : 2
Absente : 1

DIRECTION RESSOURCES

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2017

Rapporteur : Antoine Goyer

Le Maire propose de modifier le budget primitif 2017 de la ville et de ses budgets annexes et de procéder à des inscriptions budgétaires complémentaires (cf. document joint). Elles concernent principalement pour le budget principal :

FONCTIONNEMENT

Evolution des recettes

Taxes additionnelles aux droits de mutation	170 000
Taxe locale sur la publicité extérieure	20 000
FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) – changement d'article comptable	320 000
FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources communales) – transfert de crédits	-320 000
	<hr/>
	190 000

Evolution des dépenses

Rémunération principale des titulaires	350 000
Rémunération des auxiliaires	-100 000
Autres indemnités des titulaires	-100 000
Subvention versée au CCAS	-280 000
Equipement de protection individuelle pour les agents (transfert en section Fonctionnement)	10 000
	<hr/>
	-120 000
Evolution de l'autofinancement = RN – DN	310 000

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses nouvelles

Equipement de protection individuelle pour les agents (transfert en section Fonctionnement)	-10 000
Renouvellement de mobilier	15 000
	<hr/>
	5 000
Total des dépenses d'investissement	5 000

RECETTES

Recettes – inscriptions budgétaires modifiées

Emprunt d'équilibre	-305 000
Evolution de l'autofinancement	310 000
Total des recettes d'investissement	5 000

Pour le budget annexe du budget de la cuisine centrale, les inscriptions complémentaires concernent principalement des titres et des mandats annulés pour un montant de 1.000 € conformément au document budgétaire annexé et l'abondement de la dotation aux amortissements.

Pour le budget annexe du budget affaires économiques, les inscriptions complémentaires concernent des opérations d'ordre budgétaires relatives à des reprises sur provisions et amortissements.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines » du lundi 6 novembre 2017 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire correspondant.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE - 11 ABSTENTIONS (Michel LE MESTRALLAN – Daniel LE LORREC – Thierry LE FLOCH – Sylvain BRITEL – Irène BELLEC - Jean-Guillaume GOURLAIN – Nolwenn DELALEE – Loïc TONNERRE – Michel ROUALO – Dominique SAURAY – Dominique DAUGES)

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire